

N°2025-05/54B

Objet : AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	10
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	10		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Dominique ANDRAULT.

Date de convocation : 25 juin 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Lors de la création de l'aire de grand passage des gens du voyage (AGP) de Saint Cyprien ouverte depuis le 9 juin 2008, une convention d'occupation a été entérinée par le Bureau une première fois par délibération du 11 juin 2008 (n°36B/2008), puis actualisée par délibération du Bureau du 23 mai 2019 (n°2019-05/25B).

Les tarifs ayant notamment été modifiée, la convention a été toilettée et actualisée.

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **APPROUVER** les termes de la nouvelle convention d'occupation temporaire telle qu'annexée,

↳ **DIRE QU'**elle remplacera la convention utilisée jusqu'ici,

↳ **AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité à la signer ainsi que tout document utile,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250702-2025-07-54B-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Pour extrait conforme,
Le Président

